



Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Qu'est-ce qu'un PAVE



Un document de référence fixant les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement

Objectifs du PAVE



- Etablir un état des lieux de l'accessibilité de la collectivité
- Hiérarchiser des zones prioritaires
- Faire des préconisations de mise en conformité
- Chiffrer le coût prévisionnel
- Proposer une programmation des travaux

Tous concernés par le PAVE



Le PAVE est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune. Des documents d'information sont mis à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la commune

www.longueville.fr